

Paris, le 28 mars 2025

Communiqué de presse

Facture électronique : les experts-comptables alertent des conséquences économiques d'un nouveau report de la réforme et demandent le maintien du calendrier initial

Le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, par la voix de son président Damien Charrier, met en garde à la suite du dépôt d'un amendement au projet de loi sur la simplification de la vie économique qui prévoit de repousser d'un an l'entrée en vigueur de la réforme de la facturation électronique pour l'ensemble des entreprises françaises. Les experts-comptables alertent sur les conséquences d'un nouveau report de cette réforme pour les entreprises et l'économie française.

Ce nouveau report met en péril une réforme structurante, déjà repoussée à plusieurs reprises, malgré l'anticipation et les fortes attentes des acteurs économiques. Il risque de désorganiser les efforts engagés par les entreprises et pourrait affaiblir durablement la dynamique de transformation numérique de notre tissu économique.

Loin d'être un gadget technocratique, la facture électronique est un levier majeur pour notre compétitivité et notre résilience : fiabilisation des flux de gestion, réduction des délais de paiement, amélioration de la qualité des données, lutte contre la fraude à la TVA... autant d'atouts essentiels, pour les TPE-PME notamment, dans un contexte de forte instabilité.

Cette réforme constitue, en outre, une avancée stratégique vers la digitalisation de notre tissu économique. Elle favorise la transparence, la traçabilité, la simplification des obligations déclaratives, et permet de structurer l'information financière, de fluidifier les relations commerciales et de renforcer la confiance entre les acteurs. Elle contribue également à fiabiliser les recettes fiscales et à renforcer la souveraineté numérique du pays.

Un nouveau report créerait une désorganisation massive pour les entreprises ayant déjà engagé leur transition, désorienterait les éditeurs de logiciels et enverrait un signal de démobilisation à l'ensemble des acteurs économiques.

“Comme pour d'autres grandes réformes, la profession est au rendez-vous. Nous refusons que la facture électronique devienne un énième serpent de mer. Un report général, c'est non seulement faire peser une charge d'incertitude sur les entreprises, mais c'est aussi prendre le risque de tuer la réforme dans son élan.” affirme Damien Charrier, président du Conseil

national de l'ordre des experts-comptables. *“Les experts-comptables sont mobilisés, opérationnels, et les entreprises sont prêtes. Ne reculons pas. Ne manquons pas ce rendez-vous avec la modernisation de notre économie. La stabilité réglementaire et la visibilité sont des conditions indispensables à la confiance. Il est encore temps de redonner du cap et de la cohérence à cette réforme attendue”*, ajoute-t-il.

Depuis plusieurs mois, le Conseil national de l'ordre des experts-comptables mène une action déterminée auprès des pouvoirs publics pour accompagner la mise en œuvre de la réforme, garantir son déploiement dans des conditions opérationnelles solides et défendre la visibilité dont les entreprises ont besoin.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 190 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

Contact presse

Julienne BOURDET

Agence Format

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70